

N° 36 Du 22<sup>me</sup> au 12.

LAISSEZ passer librement Guillaume Petit  
natif d naruhac domicilié à i. g. municipalité  
d i. g. département d u cantal âgé de 40 ans, taille  
d un m. 5 1/2 m cheveux et sourcils chatains yeux gris bleus,  
front ondulé nez gros — bouche moynne menton gourde visage  
valable inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de maire de naruhac  
en date du 10 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Jean Courpai demeurant  
à Cuspai et du citoyen Stéven Guilhem demeurant à  
signala de j. d. d. lesquels ont signé avec nous. et le Petit

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

N° 37 Du 2<sup>me</sup> jour

LAISSEZ passer librement Pierre Degoul  
natif d potunhac domicilié à i. g. municipalité  
d i. g. département d u cantal âgé de 18 ans, taille  
d un m. 5 1/2 m cheveux et sourcils chatains yeux roux  
front Couvert — nez gros — bouche moynne menton roux — visage  
valable inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de maire de potunhac  
en date du 21 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Bertrand Nier demeurant  
à potunhac et du citoyen Antoine Chablat demeurant à  
auilhac lesquels ont signé avec nous. et le Degoul

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

N° 38. Du 2<sup>me</sup> jour

LAISSEZ passer librement François Lavruche  
natif d maurs domicilié à i. g. municipalité  
d i. g. département d u cantal âgé de 12 ans, taille  
d un m. 5 1/2 m cheveux et sourcils chatains yeux roux  
front Couvert — nez Court — bouche moynne menton roux — visage  
valable inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de maire de maurs  
en date du 18 de ce mois et sur l'attestation du citoyen François Masal demeurant  
à maurs et du citoyen Jaspe Briou demeurant à  
auilhac lesquels ont signé avec nous. et le Lavruche

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

N°  
LAISS  
natif d  
d i. g.  
d un  
front  
valable  
allant  
souffrir q  
Le présent  
Délivré  
en date d  
à ma  
aur  
Ro  
N°  
LAISS  
natif d  
d i. g.  
d un  
front  
valable  
allant  
souffrir qu  
Le présent  
Délivré  
en date d  
à ma  
aur  
Ro  
N°  
LAISS  
natif d  
d i. g.  
d un  
front  
valable  
allant  
souffrir qu  
Le présent  
Délivré  
en date d  
à ma  
aur  
Ro